

Dernière livraison de la Revue de la Haute-Auvergne

Juillet-septembre 2012 174 pages

20€

Les Noailles en Haute-Auvergne XIVe-XVIIIe siècles

Actes de la journée d'études du 26 novembre 2011 coordonnés par Édouard Bouyé

Hélie duc de NoAlLLES : Avant-propos	259
Pierre FLANDIN-BLÉTY: Les Noailles et l'Auvergne. Du Limousin à la Cour en passant par la Haute-Auvergne, d'Hugues à Antoine de Noailles (1248-1563)	261
Marguerite G∪ÉLY : Henri de Noailles (1554-1623) et l'Auvergne	279
Samuel GIBIAT: Les tribulations des archives Noailles	285
Joël FOUILHERON : Dieu et le prince. Les deux services de l'évêque Charles de Noailles (1609-1648)	293
Pierre GOMBERT : Louis-Antoine, cardinal de Noailles : de Pénières à Notre-Dame de Paris (1651-1729)	331
René Monboisse : Les ambitions d'une famille en Haute- Auvergne du XVIII au XVIII siècle : les Noailles	347
Béatrice FOURNIEL : Jean de Noailles, l'homme de l'ombre (1589-1673) : vicaire général et official du chapitre Saint-Géraud d'Aurillac	357
Lucien GERBEAU : Une famille de bâtisseurs	367
Claude BRU et Laurent FAUBLADIER : Le château de Pénières à Cros-de-Montvert : histoire et reconstitution	385
Sophie SIZABUIRE : L'hôtel de Noailles à Aurillac	393
Édouard Bouyé : Conclusions	407

Tableaux généalogiques des Noailles : 276, 288, 356, 384

La famille de Noailles, d'origine limousine, acquiert peu-à-peu des biens en Haute-Auvergne, à partir du XIVe siècle. Elle y occupe une place éminente dans les domaines judiciaires, militaires, seigneuriaux, religieux, architecturaux. Parvenue, à partir des années 1660, au sommet des honneurs de la Cour (ducs et pairs, les Noailles deviennent maréchaux de France, ambassadeurs, ministres, cardinaux), elle conserve, jusqu'à la Révolution, des biens dans l'actuel Cantal.

BULLETIN DE COMMANDE

Mme / Mlle / M		
	Overeight.	
'	Courriel:	
Commande le numero de julliet-septemb sur « Les Noailles en Haute-Auvergne,	re 2012 de la Revue de la Haute-Auvergne, comportant les actes , <i>XIV</i> º <i>- XVIII</i> º <i>siècles</i> »	s de la journée d'études

Nombre d'exemplaires : X 20 € à retirer au siège, rue Vermenouze, lors des permanences

ou X 24 €, expédié par la poste à l'adresse communiquée

soit, à régler : €

À déposer ou à envoyer au siège de l'association, 12 rue Vermenouze, 15000 Aurillac

(permanence les mardis, jeudis, vendredis, 9 h - 12 h), accompagné d'un chèque à l'ordre de la Société « La Haute-Auvergne »